

gement qu'y avait occupé cette femme.

Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu de la plaidoirie de M^r Senard, affaire Demianay, numéro de ce jour.

Le Tribunal de Paris n'a pas, à l'égard de Ch. Demianay, jugé qu'il y avait malversation; il a au contraire décidé, contrairement au jugement du Tribunal de Rouen sur ce point, relativement à Duparc et Baudry, qu'il n'y avait pas malversation.

Bourse de Paris du 22 Juin 1852.

Table with columns for dates (30/0 j, 22 déc., etc.) and various financial entries under 'AU COMPTANT' and 'FONDS DE LA VILLE, ETC.'.

Table with columns: Emp. Piém., Rome, 5 0/0, déc., Emprunt romain, Zine Vieille-Montag., Forges de l'Aveyron, Houillères-Chazotte.

Table with columns: A TERME, Préc. clôt., Plus haut., Plus bas., Dern. cours. Rows include: Trois 0/0, 4 1/2 0/0, 4 1/2 0/0 de 1852, Naples, Emprunt du Piémont (1849).

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Table with columns: Station (Saint-Germain, Versailles, Paris, etc.), Nord, Paris à Strasbourg, Paris à Lyon, etc., with corresponding prices.

RANELAGH. — Demain jeudi, grande soirée parisienne. Les

brillantes nouveautés de Strauss y seront exécutées. Les salons et jardins, ouverts à huit heures, ne se refermeront qu'à minuit.

JARDIN ET SALLE PAGANINI. — Les fêtes du mercredi sont très brillantes. Aujourd'hui, troisième fête des fleurs et concert.

SPECTACLES DU 23 JUN.

Opéra. — Le Juif errant. Français. — Ulysse. Opéra-Comique. — Le Carillonneur de Bruges. Vaudeville. — La Maitresse, le Portier, le Baiser. Variétés. — Une Vengeance, les Femmes de Gavarni.

jeudis, samedis et dimanches à trois heures. ARÈNES NATIONALES (Place de la Bastille). — Soirées burlesques, mimiques et équestres, les dimanches et lundis à 3 h.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX, Année 1851.

Prix : Paris, 6 fr.; départements, 6 fr. 50 c.

Au bureau de la Gazette des Tribunaux, rue de Harlay-du-Palais, 2.

AVIS IMPORTANT.

Les insertions légales, les Annonces de MM. les Officiers ministériels, celles des Administrations publiques et autres concernant les appels de fonds, les convocations et avis divers aux actionnaires, ventes mobilières et immobilières, oppositions, expropriations, placements d'hypothèques et jugements, doivent être adressés directement au bureau du journal.

Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIÈRES.

A VENDRE par autorité de justice, le mercredi 21 juillet 1852, heure de midi, devant le Tribunal civil d'Alger, une grande MAISON sise à Alger, à l'angle des rues Bab-Azoum et Sainte, avec façade sur la place de Chartes.

TERRE DE LAMOTTE-BEURON. Etude de M^r PETIT-BERGONZ, avoué à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 31.

De la TERRE DE LAMOTTE-BEURON, d'une contenance de 1,831 hectares environ, située communes de Lamotte-Beuron, de Chaumont-sur-Charonne et de Vouzon, arrondissement de Romorantin (Loir-et-Cher).

A M^r PETIT-BERGONZ et Vigier, avoués à Paris; A M^r Calley de Saint-Paul et Dousseur, avocats; A M^r Du Rousset, notaire à Paris; Et à M^r Quatrehomme, notaire à Lamotte-Beuron.

MAISON RUE SAINT-HONORÉ. Etude de M^r LAVAUX, avoué à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 24.

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

MAISON D'ORLÉANS. A vendre à l'amiable, grand et bel HOTEL A PARIS, château, fermes, parcs, forêts et bois, terres labourables, prairies, vignes, usines, tanneries et maisons forestières.

MAISON D'ORLÉANS. A vendre à l'amiable, grand et bel HOTEL A PARIS, château, fermes, parcs, forêts et bois, terres labourables, prairies, vignes, usines, tanneries et maisons forestières.

BELLE TERRE (INDRE-ET-LOIRE). A vendre à l'amiable, en l'étude de M^r SENSIER, notaire à Tours.

MINES DES MOUZAIAS. MM. les actionnaires de la Compagnie des Mines des Mouzaias sont prévenus que l'Assemblée générale extraordinaire qui a été convoquée pour le 30 juin est renvoyée, par suite d'un retard de publication, à trois heures de relevée, au siège de la Compagnie, à Marseille, rue Sylvabelle, 86.

BAINS DE MER DU CROISIC (LOIRE-INFÈRE). L'établissement a ouvert le 20 juin 1852.

A CÉDER charmant petit hôtel meublé d'une façon parfaite, situé à Paris, rue de Valenciennes, n° 133.

MAISON DESARGES. Spécialité de perruques à 18, 20 et 25 fr. — Touquets à 12, 15 et 18 fr. — Rue Neuve-des-Petits-Champs, 4, à l'entresol. (Affr.) (7003)

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE. A vendre à l'amiable ou à louer, jolie Maison de campagne et dépendances, sises au Part de Créteil, près Saint-Maur-des-Fossés, sur le bord de la Marne.

PAR LETTRES PATENTES DE SA MAJESTÉ LA REINE D'ANGLETERRE. L'invention brevetée en Angleterre et en France, et dont M. George est le seul possesseur, est destinée à changer totalement le système de l'art dentaire actuellement en usage.

EAUX MINÉRALES DES BATHIGNOLLES. Ces eaux, appr. par l'Acad. de Méd., guérissent les maladies chroniques des muqueuses pulmonaires, gastro-intestinales, gémuro-urinaires, les scrofules, les affections de la peau, les congestions ophtalmiques, etc.

AVIS IMPORTANT. M. GUGIARI, inventeur d'une POMME ANTI-DARTREUSE, prévient MM. les docteurs et particulièrement MM. les médecins en chef des hôpitaux, qu'il se charge de guérir gratuitement, sous leur surveillance, les maladies de la peau les plus rebelles, telles que lupus, couperose, dartres vives, dartres royennes et scrofuleuses, qui ont résisté à toute médication. (Barrière d'Italie, 26.)

Librairie agricole. — DUSACQ, 26, rue Jacob. ÉTUDES SUR LES COLONIES AGRICOLES de Mendians, Jeunes Détenus, Orphelins et Enfants trouvés. HOLLANDE — SUISSE — BELGIQUE — FRANCE. Par MM. G. DE LURIEU et H. ROMAND, Inspecteurs généraux des Établissements de bienfaisance et membres de la Commission des Colonies agricoles. Un volume in-8°. — Prix : 7 fr. 50 c.

ARDO-POMPE. Nouvelle pompe de jardin portable, lançant l'eau sans effort à 40 mètres de distance, solide, simple et commode, pour arroser les gazons, espaliers, fleurs, etc. Elle est indispensable pour espérer les raisins pendant la maladie. En y ajoutant un tuyau de fil à 1 fr. le mètre, on fait monter l'eau à une hauteur de 25 mètres et plus de hauteur. — Médaillé d'argent. Ancienne maison A. PETIT, inventeur, rue de la Cité, 19. — Prix : 12 fr. et au-dessus.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1852, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Au Tribunal des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, le 24 juin. Consistant en voiture de commissionneur.

SOCIÉTÉS. Cabinet de M. TOURANGIN, agent d'affaires, rue Cadet, 22. D'un acte sous signatures privées, fait quadruple à Paris le douze juin mil huit cent cinquante-deux, enregistré à Paris le vingt et un juin mil huit cent cinquante-deux, folio 23, case 5, par M. Barnagaud, receveur, qui a reçu cinq francs cinquante centimes.

de tous les pouvoirs nécessaires. P.-H. GUICHON. (5038) D'une sentence arbitrale, en date à Paris du neuf juin mil huit cent cinquante-deux, déposée au greffe et rendue exécutoire par ordonnance de M. le président du Tribunal, enregistré, appert: La société formée entre M. Antoine-Félix DECAUX et Charles REDON, tous deux négociants, demeurant à Paris, l'un rue de la Grande-Tournerie, 56, l'autre rue de Strasbourg, 43, est et demeure dissoute à partir du neuf juin mil huit cent cinquante-deux.

la société en liquidation WORI-NETZ et C^o, comme aussi pour le commerce et la fabrication des fils et tissus de lin, de chanvre et autres matières textiles. La raison sociale est: Alexandre BRIÈRE et C^o. La société prendra le titre de: Filature de lin de Pont-Remy. Son siège est à Paris, mais pourra être transféré aux établissements. M. Brière est seul gérant responsable, et comme tel autorisé à administrer et signer pour la société. Le capital social composant la commandite est fixé à deux millions de francs, divisés en quatre mille actions au porteur de cent francs chacune, dont il n'est émis quant à présent que trois mille deux cents actions, payables: un cinquième en souscrivant l'action, un cinquième deux mois après, et les trois autres cinquièmes à mesure des besoins.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

Faillites. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du 21 juin 1852, qui déclarent la faillite ouverte et en fixent provisoirement l'ouverture au dit jour: Du sieur DUFRENE (Honoré-Bernard), limbedottier, rue des Fontaines-du-Temple, 92, nommé M. Fossin juge-commissaire, et M. Sergent, rue Rossini, 16, syndic provisoire (N° 10195 du gr.).

CONCORDATS. Du sieur FAIRMAIRE (Pierre-Antoine), receveur de rentes, rue Méharis, 14, le 25 juin à 12 heures (N° 9320 du gr.).

CONCORDATS DE COMPTES. MM. les créanciers composant l'union de la faillite du sieur ULLRICH (Ferdinand) dit DEBALSKI, négociant, r. Sanson, 9, sont invités à se rendre le 28 juin à 9 heures, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées de faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiteur,

HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS ET CONDITIONS SOMMAIRES. Concordat BARBIER. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 8 juin 1852, lequel homologue le concordat passé le 22 mai 1852, entre le sieur BARBIER (Joseph-Sébastien), entrepreneur de voitures publiques des Fontaines, à Fontenay-aux-Roses, place de l'Église, et ses créanciers. Conditions sommaires.

Séparations. Jugement de séparation de biens entre Victoire-Anna RAINGOYE et Louis-François GRENIER, à Paris, rue Vanneau, 23. — Vinay, avoué.

Décès et Inhumations. Du 20 juin 1852. — Mme Cohen, 35 ans, rue St-Nicolas, 21. — Mme Bordier, 55 ans, rue St-Lazare, 105. — Mlle Pallier, 16 ans, rue de la Michodière, 7. — M. Leduc, 29 ans, rue des Martyrs, 27. — M. Guillot, 61 ans, rue de Valenciennes, 10. — M. Leduc, 47 ans, rue de Valenciennes, 10. — M. Leduc, 47 ans, rue de Valenciennes, 10. — M. Leduc, 47 ans, rue de Valenciennes, 10.

ASSEMBLÉES DU 23 JUN 1852. ONZE HEURES: Picard, md de bou-